

Protection de l'enfance : vers le conseil d'État ?

Le recours de l'Arpeje, association de protection de l'enfance, a été rejeté, hier. Le Département voit donc son fameux appel à projets légitimé. Mais la bataille (judiciaire) ne semble pas terminée.

« On a perdu la bataille mais on n'a pas perdu la guerre. » Yves Spiesser n'hésite pas à citer De Gaulle au moment de commenter les malheurs judiciaires que traverse l'association qu'il préside, Arpeje 49. Forte de 150 salariés et de près de deux siècles d'existence au service de la protection de l'enfance, elle est en première ligne pour contester l'appel à projets du conseil départemental, pour lequel elle n'a pas été retenue.

Cette initiative, qui a fait couler beaucoup d'encre et mobilisé beaucoup de professionnels depuis des mois, vise à réorganiser de fond en comble les services dédiés à cette mission. Mais le juge des référés du tribunal administratif de Nantes a estimé qu'en l'état de l'instruction, « aucun des moyens invoqués n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité des décisions attaquées [...] les conclusions aux fins de suspension de l'exécution desdites décisions sont rejetées ». Le recours d'Arpeje n'a donc pas été retenu.

Gillet satisfait

Une décision synonyme de « grande satisfaction », pour Christian Gillet. Le président du Département estime que « la démarche entreprise par le Département pour la nécessaire refonte de l'offre d'accueil et d'accompagnement des enfants confiés en Maine-et-Loire est validée. Elle va donc pouvoir continuer à se déployer, en lien avec toutes les associations qui sont déjà au travail ».

Certes, l'affaire n'a pas encore été jugée sur le fond. Car le juge des référés ne se prononce que sur le caractère urgent, ou pas, d'une situation. Mais le temps joue clairement en faveur du Département.

Le tribunal administratif va bien étudier la légalité administrative de l'appel à projets, mais « ça peut prendre dix-huit mois, voire deux ans », regrette Yves Spiesser, qui ne cache



L'appel à projets du département, qui implique une importante réorganisation de la protection de l'enfance, inquiète les professionnels depuis plusieurs mois. Ici, une manifestation, le 22 mai, à Angers. En haut, à droite, Yves Spiesser, président de l'Arpeje ; en bas, Christian Gillet, président du conseil départemental.

pas sa déception. « Certains éléments importants n'ont pas été retenus et on continue à penser que le détournement de procédure est avéré. Pour une redistribution de cette ampleur, le Département aurait dû passer par un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), pas par un appel à projets. »

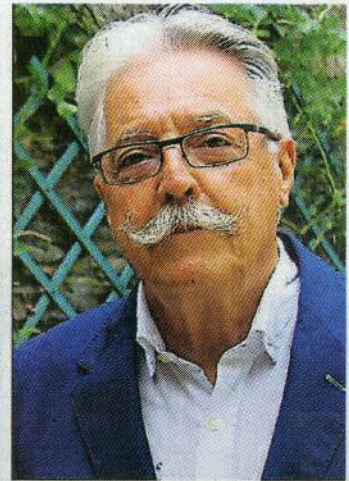
Pressée, l'Arpeje envisage donc « de saisir directement le conseil

d'État ». La juridiction suprême de l'ordre administratif peut être saisie pour des requêtes « en excès de pouvoir » contre des autorités administratives. Le conseil d'administration d'Arpeje doit décider, « sous quelques jours » de suivre ou non cette nouvelle voie, qui a un coût. « Pour nous, il y a urgence. Nous sommes dans le couloir de la mort : quand le président du conseil départemental l'aura décidé, nous n'aurons plus

d'enfants placés chez nous. On va donc se battre jusqu'au bout. »

Christian Gillet, pour sa part, a toujours assuré qu'il n'y aurait « pas de personnel d'associations sur le carreau ». Les syndicats, de leur côté, craignent que cet appel à projets menace plus de 300 emplois dans le département.

Benoît GUÉRIN.



Ouest-France 18 juillet 2017